



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
04 novembre 2022

**Séance du 09/11/2022**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Christian MICHEL

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Véronique NICOLLET

### Délibération n°D\_2022\_040

#### Mise en accessibilité du restaurant le Fougassais : dépôt de la Déclaration Préalable

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet de mise en accessibilité du restaurant le Fougassais. L'étude étant en cours et ce dossier étant soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme, il convient d'autoriser Monsieur le maire à déposer une Déclaration Préalable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une Déclaration Préalable auprès du service urbanisme en vue de la mise en accessibilité du restaurant le Fougassais
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférents

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Téléréours citoyens » sur le site [www.telereours.fr](http://www.telereours.fr))

dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**10 NOV. 2022**

**Publication / Affichage le.....**

RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2022
004-210401097-20221109-D_2022_040-DE